ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DU TOURISME, DE L'ARTISANAT, DU TRANSPORT AERIEN ET DE L'ECONOMIE SOCIALE

Direction Générale de l'Aviation Civile

المملكة المغربية
وزارة السياحة والصناعة التقليدية والنقل الجوي والاقتصاد الاجتماعي

المديرية العامة للطيران المدنى

N° **1692** DAC/PEL/2020

Rabat, le **28 mai 2020**

NOTE D'INFORMATION

A l'attention du personnel aéronautique

Dans le cadre de la régularisation des certificats médicaux, objet de la note circulaire **N°1370bis DAC/PEL/2020**. J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en vue d'éviter une congestion pour la demande de renouvellement des titres aéronautiques, au niveau de la direction de l'aéronautique civile, ainsi qu'au niveau des centres d'expertises en médecine aéronautique, après la levée du confinement à l'échelle nationale, la DAC a autorisé les détenteurs des titres aéronautiques à subir les visites d'aptitude médicale, dès à présent, dans les deux centres d'expertise médicale agrées par l'autorité de tutelle, à savoir:

- CEMPN à l'hôpital militaire Mohamed V, sis à Rabat ;

- CIAM (Centre International des Aptitudes Médicales), sis à Casa.

Cette mesure vient aussi, après l'expiration de la dérogation réglementaire de soixante (60) jours qui a été accordée par la DAC, aux détenteurs des différents titres aéronautiques, et qui est arrivée à sa butée le **20 mai 2020**.

Direction Générale de l'Aviation Civile
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale

MOHAMMJI Khalid
Directeur de l'Aéronautique Civile

Copie transmise :

- **A Madame la Ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale ;**
- **A Monsieur le Directeur Général de l'Office National des Aéroports ;**
- **Aux Chefs des Centres d'Expertise en Médecine Aéronautique.**